

AUXERRE, le 30 avril 2020

Direction de l'éducation nationale  
IEN AUXERRE 1  
Isabel ROUMIEUX

Téléphone  
03 86 72 20 43  
Courriel  
[secaux1@ac-dijon.fr](mailto:secaux1@ac-dijon.fr)  
<http://ia89.ac-dijon.fr/ien/auxerre1/>

12 bis boulevard Galliéni  
BP 66  
89011 AUXERRE Cedex

L'inspectrice de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs  
Mesdames et Messieurs les enseignants  
Mesdames et Messieurs les enseignants spécialisés  
Mesdames et Messieurs les enseignants remplaçants

**Objet : préparation de la réouverture progressive des écoles.**

Suite aux échanges avec vous et en réponse à vos questions, voici quelques éléments d'organisation communs pour vous aider à anticiper la rentrée progressive du 11 mai.

Ces informations seront complétées par de nouvelles précisions lundi 4 mai.

La réouverture progressive des écoles s'organisera en concertation avec les élus, de la manière suivante :

**Calendrier de rentrée :**

- pré-rentrée des enseignants le 11 mai et le 12 mai (si besoin) ;
- rentrée effective des élèves au plus tard le jeudi 14 mai.

**Elèves concernés :**

Une priorité pédagogique sera donnée aux élèves de grande section, CP et CM2.

Cependant l'accueil à l'école des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et les enfants des enseignants reste prioritaire et obligatoire (quel que soit le niveau de classe).

Il conviendra de se référer aux consignes du protocole sanitaire qui sera officiellement publié en fin de semaine.

**Taille des groupes :** 15 élèves au plus.

Il est par conséquent vivement conseillé de savoir combien d'élèves reprendront l'école la semaine du 11 mai pour organiser l'accueil des groupes d'élèves dans le strict respect des mesures sanitaires.

Si une alternance distanciel/présentiel est envisagée, il est incontournable de s'appuyer sur le principe d'un fonctionnement par journée complète.

Toutes les modalités de communication avec les familles restent ouvertes pour avoir une vision la plus juste possible de la situation.

**Communication aux familles :**

Les modalités d'organisation devront être communiquées aux familles pour le jeudi 7 mai.

J'invite les directeurs d'école à prendre contact au plus tôt avec les représentants de leur commune pour articuler localement, les conditions de cette reprise progressive.

Je reste pleinement à votre écoute et vous remercie de votre collaboration.

Isabel ROUMIEUX